

A l'attention des porteurs de parts  
du fonds MAM Human Values

Paris, le 26 11 2018

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous détenez des parts du FCP « MAM Human Values » (FR0000448987 (Part C) FR0000448979 (Part D), FR0011686823 (Part I), FR0013057965 (Part F), FR0013057981 (Part H), FR0013058005 (Part R), FR0013112752 (Part E) dont la société de gestion est Meeschaert Asset Management et nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à notre établissement.

Dans un souci croissant d'engagement et d'accompagnement, nous vous informons que la société de gestion va procéder à une modification de calcul des frais de gestion de votre Fonds commun de Placement et à un élargissement de son implication dans les parts de partage.

#### | L'opération

Meeschaert Asset Management a décidé la baisse des frais de gestion fixes et l'instauration d'un système de calcul de frais de gestion variables dans le cas d'une surperformance du FCP « MAM Human Values » par rapport à son indice de référence. Cette modification est associée à une revue des conditions de partage pour les parts concernées.

Ces modifications entreront en vigueur à compter de la valeur liquidative du 2 janvier 2019 calculée le 3 janvier 2019. Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas en bénéficier, vous pouvez demander le rachat sans frais de vos parts jusqu'au 31 janvier 2019.

#### | Les modifications entraînées par l'opération

Profil de risque :  
Modification du profil rendement/risque : NON  
Augmentation du profil rendement/risque : NON

Augmentation des frais : OUI

Les principales modifications entraînées par l'opération ainsi que les conditions de réalisation de l'opération sont les suivantes :



# M E E S C H A E R T

Asset Management

Parts C et D : Le taux maximum des frais de gestion fixes passe de 2,392 % TTC à 2,30 % TTC.

Parts I : Le taux maximum des frais de gestion fixes passe de 1,196 % TTC à 0,90 % TTC.

Parts F, H, R et E : Le taux maximum des frais de gestion fixes passe de 2,50 % TTC à 2,30 % TTC.

Un système de calcul de frais de gestion variables est désormais instauré dans le fonds. A compter de la valeur liquidative du 2 janvier 2019, si, sur l'exercice, la performance de l'OPCVM est supérieure à celle de l'indicateur de référence, la société de gestion pourra percevoir une commission de surperformance de 15 % TTC maximum de la surperformance au-delà de l'indice de référence.

Il peut donc en résulter une hausse globale du total maximum de frais de gestion imputé au fonds au bénéfice de la société de gestion, uniquement en cas de surperformance.

Les commissions de souscription et de rachat sont inchangées.

Les parts de partage (Parts F, H, R et E) bénéficieront de ce nouveau système de calcul dans la mesure où la société de gestion complétera son engagement par le don à chaque bénéficiaire désigné dans le prospectus, d'un tiers de la commission de surperformance constatée en fin d'exercice.

Cette opération n'entraîne aucun changement de politique de gestion, ni de profil rendement/risque.

Des informations comparatives sur les éléments modifiés sont présentées en annexe.

## | Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Afin de vous assurer du caractère adapté de la stratégie de gestion, nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du nouveau Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) qui figure en pièce jointe de ce courrier. Le DICI et le prospectus du fonds sont tenus gratuitement à votre disposition auprès de Meeschaert Asset Management - 12 Rond-Point des Champs-Élysées - 75008 Paris.

Enfin, nous vous incitons à prendre régulièrement contact avec votre gérant privé pour faire le point sur vos placements et vous assurer qu'ils sont en adéquation avec vos projets et votre profil d'investisseur.

Nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Benoit Vesco  
Directeur Général

P.J. : Tableau récapitulatif des éléments modifiés  
DICI MAM Human Values